



ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

Nom et prénom des enfants concernés :

- 1)
2)
3)

I. Frais de dossier : (seulement la 1ère année)

30,00 € pour un enfant
45,00 € pour deux enfants

Non remboursables, même en cas de désistement

Les tableaux ci-dessous vous permettent de calculer la somme due par mois (sur 10 mois de septembre 2026 à juin 2027).

II. Scolarité :

Tranche	Revenu fiscal de référence en 2025	Tarif mensuel	Merci de cocher le barème concerné
A	de 0 € à 10 000 €	49,50 €	
B	de 10 001 € à 24 000 €	59,50 €	
C	de 24 001 € à 40 750 €	70,50 €	
D	de 40 751 € à plus	79,00 €	

"Pour 3 enfants ou plus inscrits à l'école Notre Dame, une remise de 10 % est accordée sur la tranche concernée."

"Ne pas oublier de joindre la copie de l' avis d'imposition 2025 (Revenus 2024) ou le barème D sera appliqué automatiquement."

III. Garderie et étude :

Tout mois commencé sera facturé.

Merci de cocher la solution choisie :

	Solution 1	Tarif mensuel	Solution 2	Tarif mensuel
Matin	7h30 à 8h30	20,00 €	7h30 à 8h30	20,00 €
Soir	16h45 à 17h30	25,00 €	16h45 à 18h30	30,00 €
Journée	matin + soir	40,00 €	matin + soir	45,00 €

Un barème est mis en place pour les occasionnels, 3 € le matin ou le soir jusqu'à 17h30 et 4,00 € jusqu'à 18h30.

Pour les enfants âgés de moins de 6 ans au 1er janvier de l'année d'imposition, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt égal à 50 % des dépenses payées pour la garderie.

IV. Cotisations :

	Par élève /an
Coopérative scolaire (facturée en septembre)	15,00€ de la TPS au CM2
Cotisation APEL (seulement pour les aînés, facturée en octobre)	17,00 €

Les voyages scolaires et classes vertes ne sont pas inclus dans ces tarifs.

V. Tarification cantine :

Repas régulier ou selon planning : 5,80 €/repas - Repas occasionnel : 6,60 €/repas

Responsable financier :	Signature :
Nom :	
Prénom :	